

Commune de MAUGES-SUR-LOIRE

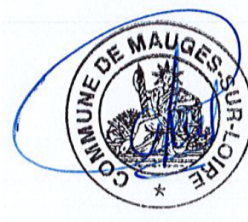
PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage

1:25 000

Vu pour être annexé à la délibération du 12/12/2024
arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Mauges-sur-Loire
Le Maire,



Plan Local d'Urbanisme approuvé le : 16/12/2019
Modification n°1 du P.L.U. approuvée le : 19/05/2022
Modification n°2 du P.L.U. approuvée le : 12/12/2024

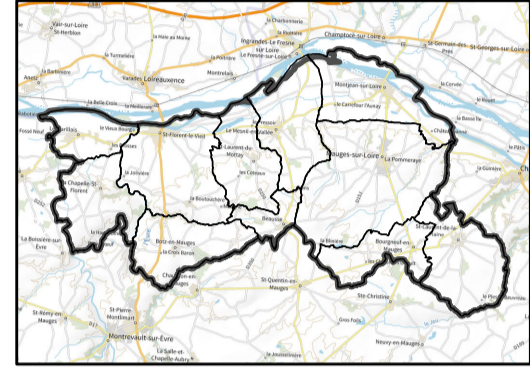
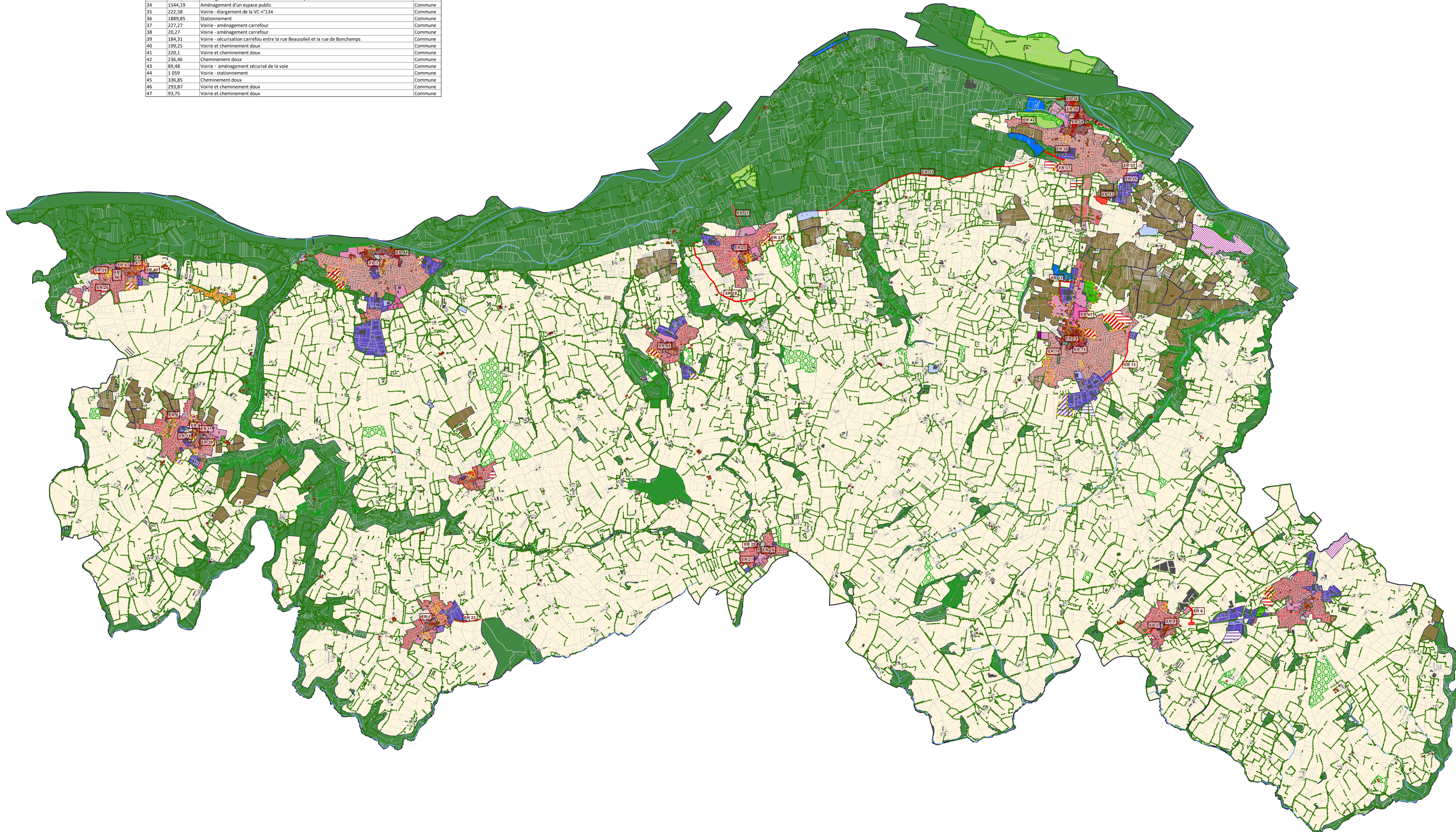


Tableau des emplacements réservés :

Numéro	Surface en m ²	Destination	Bénéficiaire
1	904,67	Voie - création	Commune
3	916,45	Cheminement doux	Commune
4	80,37	Voie - rectification du tracé de la rue Notre Dame	Commune
6	10002,32	Voie - accès	Commune
7	207,38	Cheminement doux	Commune
8	292,33	Voie - sécurisation sortie	Commune
9	125,05	Cheminement doux	Commune
11	343,21	Aménagement d'un espace public autour de l'église	Commune
12	3033,89	Voie - élargissement du chemin de la Guyonnière et sécurisation de son débouché sur la RD15	Commune
13	8460,07	Voie - élargissement du chemin des Petits Bois Gais en vue de la réalisation d'un contournement	Commune
14	882,57	Voie - aménagement espace public et carrefour place du Bourg Davy	Commune
15	539,91	Extension et aménagement du cimetière	Commune
16	318,84	Voie - accès - largeur de 20m avec réseaux et continuité douce	Commune
18	337,96	Voie - accès	Commune
19	10147,51	Voie - élargissement de la voie communale des Brévérières	Commune
20	384,59	Cheminement doux - entre la rue Nationale et le bourg	Commune
21	212,93	Cheminement doux - entre le chemin de Vaugurault et le secteur du Clos de Beaumont	Commune
22	1231,01	Cheminement doux	Commune
23	1127,13	Cheminement doux	Commune
25	312,36	Voie - accès	Commune
26	5682,07	Voie - accès	Commune
27	257,06	Voie - accès	Commune
28	182,56	Cheminement doux	Commune
29	73,72	Cheminement doux	Commune
30	6134,07	Voie et cheminement doux	Commune
31	11323,98	Cheminement doux - entre Montjean-sur-Loire et Le Mesnil-en-Vallée le long de la D751	Commune
32	209,04	Voie - élargissement à 10m du chemin rural sauf à hauteur du bâti existant	Commune
33	12775,74	Aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales	Commune
34	1544,19	Aménagement d'un espace public	Commune
35	222,58	Voie - élargissement de la VC n°134	Commune
36	1889,85	Stationnement	Commune
37	227,27	Voie - aménagement carrefour	Commune
38	20,27	Voie - aménagement carrefour	Commune
39	184,31	Voie - sécurisation carrefour entre la rue Beausseil et la rue de Bonchamps	Commune
40	199,25	Voie et cheminement doux	Commune
41	120,1	Voie et cheminement doux	Commune
42	236,46	Cheminement doux	Commune
43	89,48	Voie - aménagement sécurisé de la voie	Commune
44	1 059	Voie - stationnement	Commune
45	336,85	Cheminement doux	Commune
46	293,87	Voie et cheminement doux	Commune
47	93,75	Voie et cheminement doux	Commune

Les superficies affichées ou extraites du zonage résultent d'un calcul graphique et ne peuvent en aucun cas avoir la précision et l'usage d'un bornage



Légende

- Linéaire de commerces à préserver - L 151-37 du CU
- Périmètre d'implantation des commerces - L 151-16 du CU
- Secteur concerné par une OAP sectorielle
- Emplacement réservé - L 151-41 du CU
- Servitude de projet / bénéficiaire = commune - L 151-41 du CU
- Haie à protéger - L 151-19 du CU
- Espace boisé classé - L 113-1 du CU
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'une demande de changement de destination - L 151-11 du CU
- Patrimoine bâti à protéger - L 151-19 du CU
- Cours d'eau

- Limite de zone
- Zone urbaine**
 - UA : Zone urbaine à dominante habitat, centre ville
 - UAh : Zone urbaine à dominante habitat, centre ville - secteur de haute importance
 - UB : Zone urbaine à dominante habitat
 - UBh : Zone urbaine à dominante habitat - secteur de haute importance
 - UBv : Zone urbaine à dominante habitat autorisant le développement d'activité existante
 - UY : Zone urbaine à dominante activités économiques (hors commerces)
 - UYc1 : Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les commerces
 - UYc2 : Secteur urbain à dominante activités économiques, autorisant également les extensions de commerces
 - UYr : Zone urbaine à dominante activités économiques comportant un risque de pollution (hors commerces)
 - UE : Zone urbaine à dominante équipement
 - UEa : Zone urbaine à dominante équipement avec possibilité d'hébergement spécifique (religieux, handicap)
 - UEb : Zone urbaine à dominante équipement / site d'accueil gens du voyage
 - UT : Zone urbaine à dominante touristique
- Zone à urbaniser**
 - 1AUa : Zone d'extension à dominante habitat à court ou moyen terme
 - 1AUy : Zone d'extension à dominante activités économiques à court ou moyen terme
 - 2AUa : Zone d'extension à dominante habitat à moyen ou long terme
 - 2AUy : Zone d'extension à dominante activités économiques à moyen ou long terme
- Zone agricole**
 - A : Zone agricole
 - Ah : STeCAL - Secteur à vocation habitat - L 151-13 du CU
 - Ay : STeCAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU
 - Av : Zone agricole à vocation viticole
- Zone naturelle**
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Secteur de carrière (périmètre d'exploitation autorisé) - R 151-34 du CU
 - Nj : Secteur naturel pour la protection des jardins et potagers en centre-bourg
 - Nl : Secteur naturel à dominante loisirs / campings
 - Nt : Secteur naturel à dominante touristique
 - Ny : STeCAL - Secteur à vocation économique - L 151-13 du CU